

Thème 3 : L'immigration de travail en France après la deuxième guerre mondiale

Fiche réponses

Thème 3

Documents 1, 2 et 3

1. En étudiant les documents 1 et 2, que pouvez-vous en déduire des conditions de logement des immigrés dans les années 1970 ? Expliquez les actions des pouvoirs publics pour améliorer ces conditions au début des années 1980 (document 3).

Les immigrés peuvent habiter dans des bidonvilles, illustrés par le document 1 qui montre des petites maisons montées grâce à des morceaux de tôle et de palissades. Ils vivent ici dans des conditions déplorables, sans eau courante, sans électricité, souffrant sans doute du froid en hiver. On peut imaginer que ce type de logement insalubre favorise le développement de maladies. Le document 2 évoque des chambres meublées, hôtels ou garnis. Les conditions de vie dans ces logements semblent à peine plus favorables que dans les bidonvilles, car les conditions d'hygiène et de sécurité ne sont pas réunies et le surpeuplement de ces petits espaces amplifie le problème. Le document 3 met en lumière deux exemples des actions des pouvoirs publics en faveur du logement des populations immigrées. La municipalité de Chambéry construit, à partir de 1979, des logements pour les accueillir dans des conditions décentes. De son côté, le Fonds d'action sociale pour les travailleurs musulmans d'Algérie et pour leur famille, construit des lotissements plus conformes aux normes d'hygiène dans différentes villes en France.

Document 4

2. Qui sont les auteurs des deux lettres composant le document 4 ? Dans quelle situation se trouve l'ouvrier algérien ? Quelle est la solution proposée aux ouvriers étrangers lorsqu'ils sont en incapacité de travailler en France ?

La première lettre est écrite par Moussa Bahri, un ouvrier algérien. La seconde est écrite par une personne travaillant à l'Association d'aide aux travailleurs migrants de la région lilloise. M. Bahri se trouve dans l'incapacité de travailler à cause d'une maladie qui dure depuis 4 ans. La seule solution qui lui est proposée, s'il est en incapacité de travailler, c'est d'être rapatrié en Algérie, l'aide sociale française n'étant pas disposée à le prendre en charge.

Thème 3 : L'immigration de travail en France après la deuxième guerre mondiale

Fiche réponses

Thème 3

Document 5

3. En vous basant sur le texte extrait de *l'Établi*, que pouvez-vous dire concernant le traitement des ouvriers étrangers chez Citroën à la fin des années 1960 ?

Les ouvriers étrangers sont les moins bien payés. Il existe même une différence entre l'immigration venue d'Afrique subsaharienne, du Maghreb et les immigrés européens qui ont été légèrement favorisés par l'arrivée des premiers.

Document 6

4. Présentez l'auteur du document 6. Selon lui, pourquoi la France doit-elle continuer à accueillir des populations étrangères ? Soulignez dans le texte, les passages qui font sentir l'a priori négatif de l'auteur vis-à-vis des étrangers.

L'auteur de ce texte est Paul Dijoud, secrétaire d'État auprès du ministre du travail (travailleurs immigrés) en 1974. Selon lui, la France doit continuer à accueillir des étrangers pour qu'ils continuent à fournir de la main d'œuvre dans les secteurs à recrutement difficile comme le bâtiment et la métallurgie. « Plus d'un million de femmes cumulant les handicaps de la femme française et de la femme étrangère », « enfants dont 20 % ne sauront même pas lire à la sortie de l'appareil scolaire », « une aspiration nouvelle, parfois confuse », « c'est l'équilibre de notre société qui est en jeu », « dépassement des seuils de tolérances [...] compromettant la paix sociale ».

Document 7

5. Présentez le document 7 (titre, nature, auteurs). Quels types de comportements sont punis par cette loi ? D'après les peines encourues, classez ces comportements du moins grave au plus grave. Êtes-vous d'accord avec ce classement ? Expliquez votre réponse.

Ce document est une affiche intitulée « Loi du 1er juillet 1972, la loi française contre le racisme ». Elle est éditée par le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP). Les comportements se classent ainsi : 1. provocation publique à la haine, 2. diffamation, 3. injures, 4. discrimination dans les services publics, 5. discrimination dans le secteur privé. Ce classement semble assez logique en regard de la gravité des faits. On peut cependant être étonné de la peine encourue en cas de discrimination dans les administrations, car elles sont censées donner l'exemple. Si les peines d'emprisonnement peuvent être lourdes, les amendes, par contre, sont assez légères.

Thème 3 : L'immigration de travail en France après la deuxième guerre mondiale

Fiche réponses

Thème 3

Document 8

6. En faisant des recherches, expliquez ce que sont la JOC et la JOCF ? Quelles sont les propositions faites dans cette lettre pour faciliter le « vivre ensemble » ? Le texte date de 1984 ; ces propositions vous semblent-elles toujours d'actualité ? Justifiez votre réponse.

JOC signifie Jeunesse ouvrière chrétienne, JOCF signifie Jeunesse ouvrière chrétienne féminine. Elles font toutes deux parties de la même association catholique créée en Belgique en 1925 et introduite en France en 1927. Elle réunit des jeunes de milieu ouvrier dans le but d'observer et partager des situations de vie, et d'agir pour répondre aux situations jugées problématiques. La situation évoquée dans cette lettre est l'accueil des personnes immigrées au sein de la société française. Elle propose de commencer par discuter avec ces personnes pour mieux connaître leurs origines, leurs convictions, leurs traditions. Ensuite, elle propose de permettre à ces personnes de garder un lien avec leur pays d'origine à travers la langue, la musique, la littérature, aussi bien pour les adultes que dans les écoles. Il est aussi question de les aider dans les démarches administratives avec les cartes de séjour et de travail. Elle propose de partager les cultures des élèves dans les écoles et de les sensibiliser à la question du racisme. Enfin, elle propose d'aider les travailleurs en les rapprochant de syndicats et de venir en aide aux chômeurs aussi bien administrativement que sur leur image dans la société. Ce discours est toujours d'actualité car l'immigration est toujours une réalité en France. Les problèmes de racisme, souvent dus à l'incompréhension des cultures et religions, sont toujours présents, ainsi que les idées reçues voulant que le chômage soit dû aux immigrés.

Document 9

7. De quelle association est-il question dans le document 9 ? En lisant l'article 2, expliquez quel est l'objectif de cette association.

Il s'agit de l'Office national pour la promotion culturelle des immigrés. Son but est de permettre aux immigrés de rester proches de leur culture d'origine tout en découvrant la culture française, et, par un effet miroir, de permettre à la population française de se familiariser avec les cultures des populations immigrées.